

# L'ABEILLE.

IMPRIME' TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.  
NOUVELLE-ORLEANS.  
Lundi, 29 Décembre 1828.

Vendredi soir, le bateau de remorqueur *Hercules*, en descendant le fleuve, a frappé contre le brick *Energy* et a sombre immédiatement ; l'équipage a eu le bonheur de se sauver. Cet événement a eu lieu presque devant l'habitation *Montgomery*.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. J. J. Menier comme candidat à la Chambre des Représentants, en remplacement de Mr. Wigginan.

Nous sommes également autorisés à annoncer M. HUGHES LAVERNIE comme candidat pour la Législature.

L'élection aura lieu aujourd'hui, demain et après demain.

## LEGISLATURE D'ETAT.

Chambre des Représentants.

Prédict de la séance du 23 Décembre.

Mr. Burthe introduit un Bill intitulé "Acte pour amender les divers actes incorporant la ville de la Nelle, Orléans, et ceux qui ont rapport aux taxes à imposer par le Conseil de ville sur les voitures et les charrettes"—ordonné que ce dit Bill soit imprimé et lu pour la seconde fois de main.

La Chambre adopte définitivement l'Acte pour accorder un brevet d'invention au sieur Aldebert, qui l'avait occupé assez long temps dans la séance précédente.

Après s'être occupée pendant quelques instants de la discussion du Bill relatif à l'introduction des esclaves dans cet Etat, et en avoir adopté plusieurs succions, la Chambre s'journe au lendemain.

Précis de la Séance du 24.

Sug motion, la Chambre accorde trois congés d'absence : deux à MM. L. B. Thibaudet et Duplessis, pour huit jours; un de quinze jours à M. Debleux.

M. Maurau présente la pétition de plusieurs habitans, demandant l'établissement d'une pharmacie particulière à l'usage des malheureux.—Référée à un comité composé de M. Maurau, Voorhies et Maurau.

Sur motion de M. Motthouse, ordonné que le congé accordé à M. Alexander soit prolongé pour dix jours.

M. Dugue Livaudais introduit un Bill intitulé "Acte pour venir au secours de J. D. Laizer, ci-devant fermier des licenciés d'accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et Colporteurs."—Seconde lecture à demain.

La Chambre reprend la discussion du Bill relatif à l'introduction des esclaves dans cet Etat, et l'adopte avec quelques amendements.

Un message du Sénat requiert le concours de la Chambre au Bill intitulé "Acte pour abolir les Cours de District, et pour les remplacer par l'établissement d'autres Cours de District", ainsi qu'à la résolution suivante : "Résolu que les deux branches du Corps législatif s'assemblent aujourd'hui à deux heures, dans la salle des Représentants, dans le but de procéder à la nomination d'un Trésorier de l'Etat."

Sur motion, ordonné que les mots *deux heures*, soient remplacées par ceux *Une heure et un quart*. La résolution ainsi amendée est adoptée. Le secrétaire ayant été chargé d'informer le senat de la délibération qui vient d'être prise, ce corps fait connaître immédiatement, par un message, qu'il adopte l'amendement fait par la Chambre à sa résolution.

Le Sénat est instruit par MM. D'Declouet et Johnston, ayant été désignés comme émissaires, le 1er pour le Sénat, le 2d pour la Chambre, et le boîte du scrutin ayant circulé, il résulte du dépouillement que M. François Gardère a obtenu—35 voix

Blancs—2 Total—37.

En conséquence M. F. Gardère est proclamé durement élu trésorier de l'Etat. Le Sénat se retire après cette élection.

Sur motion de M. Johnston, un congé de 15 jours est accordé à M. Vanhille.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Les membres n'étant pas en *quorum*, s'a-journé à demain à 10 heures.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption, est introduit, prêche sermon et prend place dans la Chambre.

Précis de la séance du 26.

M. J. Latande, élu pour représenter la paroisse de l'Assomption,